



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize du mois d'avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 7 avril 2015, s'est réuni au sein de la salle des mariages sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme Ana PEREIRA, M. Abdelaziz GUEMICHE, M. Michel CLAVEL, Mme Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL Adjoint au Maire. Mme Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Marie-Line BOUCHAUT, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme Julie SANS, Mme Corinne LANGLES, Mme Véronique POISSON, Mme Amel SRAIDI, Mme Khadija ID HAMOU, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Janine LOPEZ, M. Faouzi GUELLIL, Mme Sarah BOUZID, M. Robert ANDRE, M. Michel DELPLACE, Mme Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Ghislaine JENNER représentée par Mme Ana PEREIRA
M. Fradique MENDES-FERREIRA représenté par Mme Julie SANS
M. Van Phuoc TRAN représenté par M. Quentin GESELL
M. Gérard BORDES représenté par Mme Martine GESELL

ABSENTS : M. Malet DRAME, Mme Marcelle DELMARQUETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEVE

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 13 avril 2015 et nomme Mme Séverine LEVE en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Michel DELPLACE prend place en séance à 19h05.

Mme Amel SRAIDI prend place en séance à 19h19.

✦ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre.
Madame Janine LOPEZ soulève deux observations qui seront prises en considération dans la rédaction du procès-verbal.

Approbation à l'unanimité

† Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2015 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2015.

Approbation à l'unanimité

**COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

† Décision n° 2015/7 en date du 10/03/2015 :

Habillement et équipement des agents de la Police municipale

† Décision n° 2015/8 en date du 10/03/2015 :

Convention de formation professionnelle

† Décision n° 2015/9 en date du 13/03/2015 :

Mission d'assistance pour l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics (PAVE)

† Décision n° 2015/10 en date du 16/03/2015 :

Contrat d'entretien et de maintenance des bouches et poteaux incendie

† Décision n° 2015/11 en date du 18/03/2015 :

MAPA portant sur l'organisation d'un séjour en classes transplantées, à la montagne, pour 4 classes de niveau élémentaire de la Ville de Dugny

† Décision n° 2015/12 en date du 25/03/2015 :

Marché en appel d'offres ouvert portant sur des services d'assurances des prestations statutaires pour la Commune de Dugny

† Décision n° 2015/13 en date du 25/03/2015 :

MAPA portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la cantine scolaire du groupe scolaire Langevin/Wallon pour le compte de la Ville de Dugny

† Décision n° 2015/14 en date du 26/03/2015 :

Convention de partenariat entre les communes de Dugny, Drancy et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine

† Décision n° 2015/15 en date du 02/04/2015 :

Convention de partenariat entre la Ville de Dugny et le Collège Jean Baptiste Clément

† Décision n° 2015/16 en date du 02/04/2015 :

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public à l'association « Familles Dynamiques »

Dénomination de deux nouveaux espaces publics

Présentation par monsieur le Maire sur la base du rapport de présentation n° 2015/015.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

• **APPROUVE** la dénomination des nouveaux espaces publics telle que proposée comme suit :

- ❖ la nouvelle voie : rue Marcel Dassault
- ❖ la nouvelle Place « Général » Valérie André

• **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Demande d'autorisation relative à l'exploitation d'une plateforme de traitement biologique des terres polluées et de transit de déchets verts et de compost par la Société Enviro-Conseil et Travaux (ECT)

Présentation par monsieur le Maire sur la base du rapport de présentation n° 2015/016.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société Enviro-Conseil et Travaux « ECT » pour l'exploitation d'une plateforme de traitement biologique des terres polluées et de transit de déchets verts et de compost
- **DEMANDE** à intégrer la problématique d'accès au delà de la RD30 pour l'accès local au site pour trouver des solutions de rabattements depuis les grands axes autoroutiers, la voie de l'ex RN2 étant à ce jour déjà saturé
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents administratifs liés à cette enquête publique, ordonnée par le Préfet de Seine Saint Denis.

Délibération n° 2015/18

Demande par le Syndicat d'Equiperment et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) à l'effet d'obtenir :

- **L'autorisation de recherche de gîte géothermique, pour une durée de trois ans, sur les Communes d'Aulnay-sous-bois, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Drancy, Dugny, Bonneuil-en-France et Gonesse**
- **L'autorisation d'ouverture de travaux de forage (doublet) de recherche d'un gîte géothermique dans la nappe du Dogger sur la commune du Blanc-Mesnil**

Présentation par monsieur le Maire sur la base du rapport de présentation n° 2015/017.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par le Syndicat d'Equiperment et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) à l'effet d'obtenir :
 - l'autorisation de recherche d'un gîte géothermique, pour une durée de trois ans, sur les communes d'Aulnay-sous-Bois, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Drancy, Dugny, Bonneuil-en-France, Gonesse,
 - l'autorisation d'ouverture de travaux de forage (doublet) de recherche d'un gîte géothermique dans la nappe du Dogger sur la commune du Blanc-Mesnil
- **DIT** que cet avis favorable est émis sous réserve de l'apport de précisions complémentaires sur les impacts d'un tel projet sur son territoire dans la mesure où un changement d'implantation pourrait intervenir sur son territoire.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents administratifs liés à cette enquête publique, ordonnée par le Préfet de Seine Saint Denis.

Délibération n° 2015/19

Perception des paiements de prestations au moyen de Chèques-Vacances

Présentation par monsieur le Maire sur la base du rapport de présentation n° 2015/018.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention au titre du FIPD 2015, auprès des services de l'Etat, et à signer tout document administratif, juridique ou comptable relatif au projet d'installation et d'optimisation du dispositif de vidéo-protection.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget des exercices concernés de la Commune

Délibération n° 2015/27

Mise en place du dispositif « Démarche Projets jeunes Citoyens »

Présentation par monsieur Quentin GESELL sur la base du rapport n° 2015/025,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dispositif nommé « Démarche Projets Jeunes Citoyens », tel que proposé
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents en lien avec le dispositif « Démarche Projets Jeunes Citoyens ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser la participation financière forfaitaire par convention dans la limite de trois par année civile
- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits au budget municipal de cet exercice, et le seront aux budgets suivants.

Délibération n° 2015/28

Conventions d'objectifs pluriannuelles avec les associations :
- Sporting Club Dugnysien (SCD)
- Comité d'Aide au Personnel Communal (CAPC)

Présentation par monsieur Quentin GESELL sur la base du rapport n° 2015/026,

1. Convention pluriannuelle avec le Sporting Club Dugnysien

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2015/2017 avec l'association Sporting Club Dugnysien, ainsi que tous documents à intervenir y afférant
- **PRECISE** que la convention pluriannuelle d'objectifs sus mentionnée sera soumise au contrôle de la Trésorerie municipale, ainsi que les comptes de résultats financiers en découlant
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à inscrire aux budgets des exercices concernés le montant de la subvention allouée.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à verser en tout ou partie, les subventions attribuées, conformément aux dispositions de la convention d'objectifs sus mentionnée et de ses annexes ou avenants éventuels

Délibération n° 2015/29

2. Convention pluriannuelle avec le CAPC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2015/2017 avec l'association Comité d'Aide au Personnel Communal, ainsi que tous documents à intervenir y afférant

- **PRECISE** que la convention pluriannuelle d'objectifs sus mentionnée sera soumise au contrôle de la Trésorerie municipale, ainsi que les comptes de résultats financiers en découlant
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à inscrire aux budgets des exercices concernés le montant de la subvention allouée.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à verser en tout ou partie, les subventions attribuées, conformément aux dispositions de la convention d'objectifs sus mentionnée et de ses annexes ou avenants éventuels

Délibération n° 2015/30

Subventions aux associations locales – Année 2015

Présentation par monsieur Quentin GESELL sur la base du rapport de présentation n° 2015/027

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

Article 1^{er} :

APPROUVE le montant total des subventions 2015 proposées au titre des associations à caractère patriotique :

Associations à caractère patriotique : 850 €

PAR 30 VOIX POUR, 1 conseiller municipal ne prenant pas part au vote,

Article 2 :

APPROUVE le montant total des subventions 2015 proposées au titre des associations à caractère urbain :

Associations à caractère urbain : 300 €

PAR 29 VOIX POUR, 2 conseillers municipaux ne prenant pas part au vote,

Article 3 :

APPROUVE le montant total des subventions 2015 proposées au titre des associations à caractère social :

Associations à caractère social : 3500 €

A L'UNANIMITE,

Article 4 :

APPROUVE le montant total des subventions 2015 proposées au titre des associations de santé :

Associations de santé : 1000 €

PAR 30 VOIX POUR, 1 conseiller municipal ne prenant pas part au vote,

Article 5 :

APPROUVE le montant total des subventions 2015 proposées au titre des associations à caractère culturel :

Associations à caractère culturel : 4900 €

PAR 30 VOIX POUR, 1 conseiller municipal ne prenant pas part au vote,

Article 6 :

APPROUVE le montant total des subventions 2015 proposées au titre des associations à caractère sportif :

Associations à caractère sportif : 40800 €

PAR 30 VOIX POUR, 1 conseiller municipal ne prenant pas part au vote,

Article 7 :

APPROUVE le montant total des subventions 2015 proposées au titre des associations dans le champ d'application de « Conventions d'objectifs » :

associations dans le champ d'application de
« Conventions d'objectifs » :

185 000 €

A L'UNANIMITE

Article 8 :

PRECISE que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local

Article 9 :

DIT que l'attribution des subventions 2015 sera appliquée aux associations ayant sollicité une aide financière au titre de l'année 2015 via le dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes

Article 10 :

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2015 auprès des associations locales, sur le principe des dispositions actées par délibérations du Conseil municipal, selon le tableau ci-annexé

Article 11 :

DIT que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2015 de la commune.

Délibération n° 2015/31

Permanences juridique et d'accès aux droits au sein du Centre Social Municipal

Présentation par madame Séverine LEVE sur la base du rapport de présentation n° 2015/028,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

• **APPROUVE** la mise en place des nouvelles permanences proposées par le Centre Social, dans le cadre de la politique d'accès aux droits, menée par la Municipalité à destination des familles dugnysiennes, dans les conditions fixées comme suit :

Institution	Périodicité	Coût par permanence	Coût de mars à décembre 2015
AFL	Bi mensuelle	240 € pour 3 h	4 320 €
CRESUS	Bi mensuelle	150 € pour 3 h	2 700 €
ISM	Bi mensuelle	120 € pour 3 h	2 280 €

• **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des permanences sus désignées

• **DIT** que les dépenses relatives à la mise en place de ces actions seront inscrites au budget 2015 aux articles et chapitres concernés.

Délibération n° 2015/32

Séance de vaccinations publiques et gratuites : Renouvellement de la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis

Présentation par madame Ana PEREIRA sur la base du rapport de présentation n° 2015/029

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

• **APPROUVE** la convention de délégation des séances de vaccinations publiques et gratuites avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis pour le centre municipal de santé pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction

• **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer la dite convention ci-annexée, ses annexes et ses avenants éventuels.

Délibération n° 2015/33

**Convention de mise à disposition de services entre la Ville de Dugny et la
Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget**

Présentation par monsieur le Maire sur la base du rapport de présentation n° 2015/030.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la Convention de mise à disposition de services à intervenir entre la ville de Dugny et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée.
- **DIT** que les crédits de dépenses et de recettes correspondantes sont inscrits au budget de la Ville aux articles et chapitres concernés

Délibération n° 2015/34

**Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail pour la Ville
et CCAS de Dugny**

Présentation par monsieur le Maire sur la base du rapport de présentation n° 2015/031,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe du paritarisme numérique entre les deux collèges de représentants (du personnel et de la collectivité), dans un souci de parallélisme avec le Comité Technique
- **FIXE** à 5 (5 titulaires et 5 suppléants), le nombre de représentants pour chacun des deux collèges appelés à siéger au sein du CHSCT
- **DECIDE** le recueil par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.
- **DECIDE** la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S. de Dugny

Délibération n° 2015/35

**Convention relative au dispositif Certificats d'Economie d'Energie
SIGEIF – SIPPEREC**

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS sur la base du rapport de présentation n° 2015/032,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les termes de la convention tripartite à intervenir entre la Ville de Dugny, le SIPPEREC et le SIGEIF
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférant

Délibération n° 2015/36

**Mise à jour du périmètre des zones soumises au DPU suite aux trois modifications du
Plan Local d'Urbanisme**

Présentation par monsieur le Maire sur la base du rapport de présentation n° 2015/033,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Compte de gestion 2014 du budget principal

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS sur la base du rapport de présentation n° 2015/038

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

- **MENTIONNE** que le Compte de gestion du budget principal de l'exercice 2014 arrêté par le trésorier principal de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans sa globalité, n'appelle ni observations particulières, ni réserve de sa part ;
- **ADOpte** le compte de gestion 2014 de la commune de DUGNY qui comprend conjointement le budget principal et également le budget assainissement (*budget non personnalisé*) selon les termes suivants :

BUDGET VILLE	Résultats à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement : Exercice 2014	Résultats de l'exercice 2014	Résultats à la clôture de l'exercice 2014
<i>I-Budget principal</i>				
INVESTISSEMENT	- 2 924 128,41 €		+ 1 461 944,05 €	- 1 462 184,16 €
FONCTIONNEMENT	+12 450 762,49 €	+ 3 793 593,01 €	+ 862 974,58 €	+9 520 144,06 €
TOTAL I	+ 9 526 634,08 €	+ 3 793 593,01 €	+ 2 324 918,63 €	+ 8 057 959,70 €
<i>II-Budget assainissement</i>				
INVESTISSEMENT	- 358 124,95 €		+220 676,84	-137 448,11
EXPLOITATION	+ 507 552,15€	+441 101,03	+178 775,22	245 226,34
TOTAL II	+149 427,20€	+441 101,03 €	+399 452,06 €	+107 778,23 €
Résultat global BUDGET VILLE (I+II)	+ 9 676 061,28 €	+ 4 234 694,04 €	+ 2 724 370,69 €	+8 165 737,93 €

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la commune, dressé pour l'exercice 2014 par monsieur C. DURUT, receveur municipal
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte de gestion 2014 du budget principal de la commune;

Délibération n° 2015/43

Budget principal de la Commune : - Adoption du compte administratif 2014 - Affectation de l'excédent d'exploitation 2014

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS sur la base du rapport de présentation n° 2015/039

1. Adoption du compte administratif 2014 :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR, 3 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** les résultats arrêtés ci-dessous respectivement pour la section de fonctionnement et la section d'investissement pour l'exercice budgétaire clos :

RESULTATS	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Section de fonctionnement	+28 209 446,02 €	-18 689 301,96 €	+9 520 144,06 €
Section d'investissement	+5 565 881,90 €	-8 167 889,12 €	-2 602 007,22 €
TOTAL DE L'EXERCICE	+33 775 327,92 €	-26 857 191,08 €	6 918 136,84 €

- **DISANT** qu'une partie du résultat excédentaire 2014 de la section fonctionnement sera affectée à des fins de couverture du besoin de financement observé à la section d'investissement à la clôture budgétaire 2014

- **ADOPTANT** le compte administratif 2014 du budget de la commune établi par monsieur le Maire

- **AUTORISANT** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte administratif 2014 du budget principal de la commune

Délibération n° 2015/44

2. Affectation de l'excédent d'exploitation 2014 :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR, et 7 ABSTENTIONS

- **PROCEDE** à une régularisation comptable en portant le résultat budgétaire 2014, excédentaire de la section de fonctionnement de + 9 520 144,06 € à + 6 918 136,84 €;

- **CONCEDE** que la somme de -2 602 007,22 € ainsi prélevée sur le résultat excédentaire de fonctionnement sera affectée en compte de réserve au chapitre 10, article 1068 de la section d'investissement, cela, à des fins de couverture du besoin de financement constaté à la clôture du budget principal 2014 de la commune;

- **DIT** que le report de l'excédent de fonctionnement ajusté, le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2014, les restes à réaliser d'investissement 2014 feront l'objet d'une inscription comptable au budget primitif 2015 de la commune ;

- **AUTORISANT** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affectation de résultat 2014 du service assainissement

Délibération n° 2015/45

Clôture des autorisations d'engagements et des crédits de paiements 2014

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS sur la base du rapport de présentation n° 2015/040

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS

- **DIT** que l'autorisation d'engagement et de crédits de paiement ouverte et modifiée en 2014 est arrêtée comme suit pour sa seule partie d'opération d'investissement ;

AE/CP 2013	Prévisions AE 2013- 2014	Total des prévisions CP 2014	CP dépenses 2014 engagés	CP dépenses 2014 reportés sur 2015	recettes constatées
1. REHAB. des BATIMENTS SCOLAIRES	1 626 692	1 085 000,00 €	486 268,76 €	174 021,68	107 565,67
2. VOIRIE COMMUNALE	2 329 064	2 030 454,22 €	845 600,05 €	36 763,27	
3. COMPLEXE de TENNIS COUVERT	1 019 823	8 760,90 €	8 760,90 €	0,00	47 172 ,00
4. LOGEMENT DE GARDIEN-Stade A.Mimoun	45 445	2 009,00 €	2 009,28 €	0,00	
5. CENTRE DE LOISIRS	908 985	740 887,31 €	11 851,02 €	85 989,88	
6. Locaux Dir.Activités de Loisirs et de Sports	427 562	86 547,80 €	83 657,98 €	3 119,74	
7. Dispositif de VIDEO PROTECTION	1 743 322	769 133,72 €	328 840,22 €	281 545,06	552 649,05
8. CENTRE SOCIAL	340 960	201 636,92 €	32 000,90 €	103 742,59	
9. POLICE MUNICIPALE	73 281	59 741,83 €	14 887,68 €	6 080,29	
TOTAL des opérations 2012-2014	8 515 134,00 €	4 984 171,70 €	1 813 876,79 €	691 262,51 €	707 386,72€

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à la clôture de cette autorisation d'engagement et crédits de paiement 2014;

Délibération n° 2015/46

Ouverture des autorisations d'engagements et des crédits de paiement 2015

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS sur la base du rapport de présentation n° 2015/04 1

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS

- **ARRETE** l'autorisation d'engagement et de crédits de paiement 2015 de la section d'investissement comme suit :

AE/CP 2015	N° d'opération	AE 2015-2019	Prévisions CP 2015	Restes à réaliser 2014 sur 2015	Total prévisions CP 2015	Total prévisions recettes 2015
1. Construc.AIRES DE JEUX	91117	121 000	25 000		25 000,00	
2.Aménagt. PISTE D'ATHLETISME	91118	480 000	480 000		480 000,00	
3.Aménagt TERRAIN DE FOOT+CLOTURE+ECLAIRAGE	91119	1 200 000	1 200 000		1 200 000,00	
4. Construc. OJO	91120	1 740 000	150 000		150 000,00	
5. REHAB. BATIMENTS SCOLAIRES	91116	1 674 022	500 000,	174 021,68	674 021,68	
6. REHAB. REFECTOIRE LANGEVIN WALLON	91121	732 000	732 000	0,00	732 000,00	
7. Construc. CLSH LORENZI	91104	2 485 990	300 000	85 989,88 281	385 989,88	
8. Aménagt. DISPOSITIF VIDEO PROTECTION	91006	1 481 545	118 455	545,06 103	400 000,06	
9. Aménagt.CENTRE SOCIAL	91114	120 043	16 300	742,59	120 042,59	63 730
10. Aménagt. POLICE MUNICIPALE	91115	186 080	180 000	6 080,29	186 080,29	
11.Aménagt.AutoliB (2 stations de 6 ou 7 véhicules)	91122 907030	240 000	120 000	0,00	120 000,00	
12.REHAB. VOIRIE COMMUNALE	1	3 180 000	150 000		150 000,00	20 000
14. RHAB. RUE CENTRE VILLE	91113	36 763		36 763,27	36 763,27	
13.Maison du GARDIEN COMPLEXE SPORTIF MIMOUN	91106	163 120	0	3 119,74	3 119,74	
14. Aménagt. STRUCTURE DE TENNIS SEMI RIGIDE	91110	528	528	0,00	528,00	525 712
15.Extens/délocalisation MAIRIE &PM	91123	2 520 000	250 000		250 000,00	
TOTAL des opérations 2015		16 361 091 €	4 222 283	691 262,51	4 913 545,51	609 442

- **DIT** que les crédits de dépenses et recettes susmentionnés feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2015
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'ouverture de cette Autorisation d'Engagement et crédits de paiement au titre de l'exercice budgétaire 2015;

Délibération n° 2015/47

Budget primitif 2015 de la Commune

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS sur la base du rapport de présentation n° 2015/042

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR, 3 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le budget primitif 2015 de la Commune tel que présenté dans le document annexé.

